

Assemblée Générale du 19 octobre 2017 Acte de candidature

Vous souhaitez être candidat(e)

Conditions pour faire acte de candidature au conseil d'administration de l'Apel du Groupe Scolaire Sophie Barat (voir aussi le règlement intérieur de l'Apel sur le site internet www.apelsophiebarat.net) :

- le/la candidat(e) doit être à jour de sa cotisation,
- le/la candidat(e) doit être parent d'au moins un enfant inscrit dans l'établissement,
- le/la candidat(e) doit avoir posé sa candidature par bulletin **le 12 octobre 2017 au plus tard**,
- le/la candidat(e) doit avoir inscrit sur le bulletin de candidature les raisons pour lesquelles il/elle désire faire partie du conseil.

NB : Les motivations ne sont pas un critère d'acceptation de la candidature, mais l'écrit est statutairement obligatoire. Ce dernier sera lu lors de l'Assemblée Générale. Le mandat est d'une durée de 3 ans.

✂-----

BULLETIN DE CANDIDATURE

Je soussigné(e), Monsieur ou Madame :

Demeurant :

Tél :

Adresse e-mail :

Ayant mon/mes enfants en classe de :

Étant à jour de ma cotisation, déclare me porter candidat(e) comme membre du Conseil d'Administration de l'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre (Apel) du Groupe Scolaire Sophie Barat afin d'œuvrer pour le bien de notre établissement et celui de nos enfants.

Date et signature

Motivations